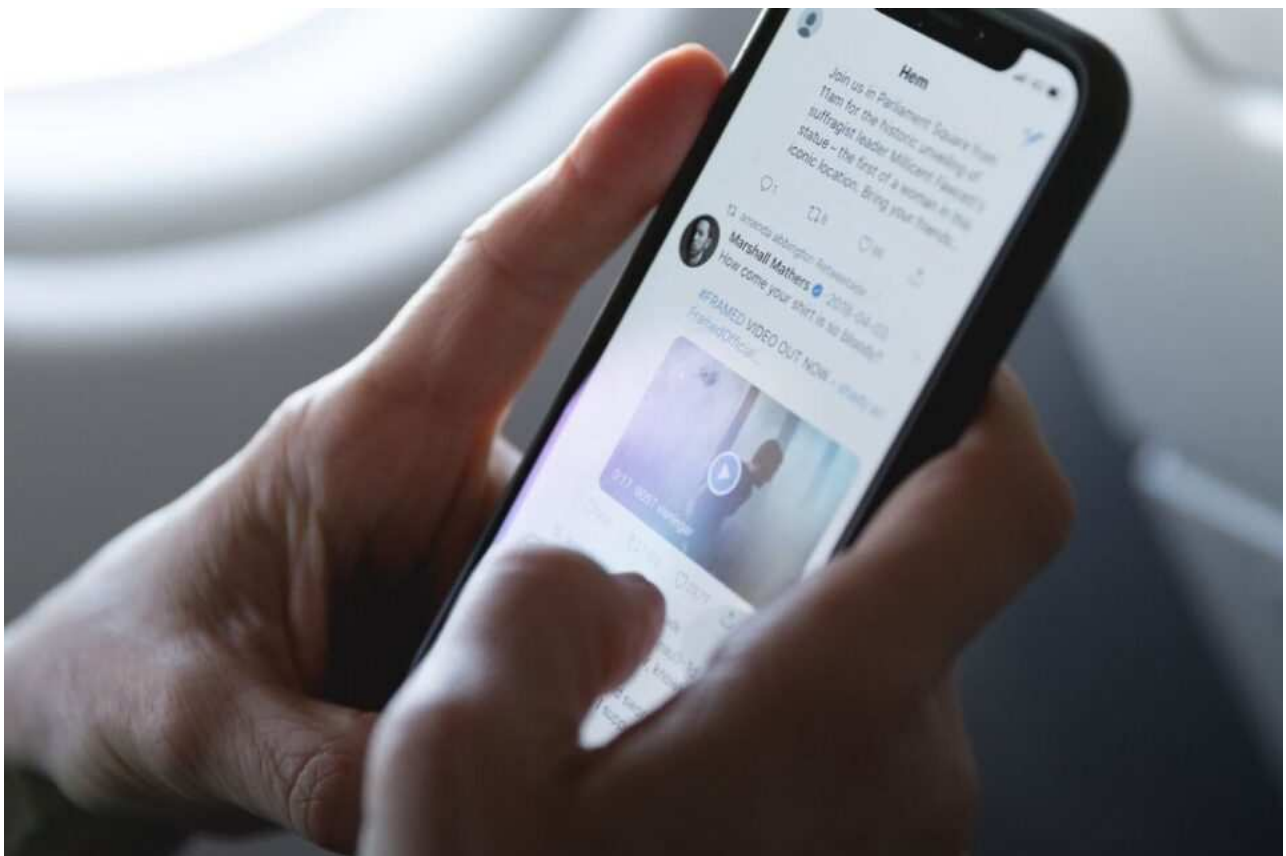


https://actu.fr/normandie/le-havre_76351/le-havre-agression-d-une-lyceenne-diffusee-sur-l...

🕒 4 min read

Le Havre. Agression d'une lycéenne diffusée sur les réseaux : quatre mineures interpellées

Lundi 15 janvier 2024, quatre mineures ont été interpellées au Havre (Seine-Maritime), à la suite d'une violente agression commise sur une jeune lycéenne, mardi 9 janvier 2024.



Après la violente agression, mardi 9 janvier 2024 d'une lycéenne et sa diffusion sur les réseaux sociaux, quatre mineures ont été interpellées lundi 15 janvier 2024.

(©Unsplash/Illustration)

Deux **plaintes pour agressions** et **quatre mineures interpellées**. Le procureur du Havre, Bruno Dieudonné a fait le point, lundi 15 janvier 2024, sur l'affaire de la lycéenne

agressée au **Havre (Seine-Maritime)** mardi 9 janvier dernier et dont les images d'une **extrême violence** avaient été diffusées **sur les réseaux sociaux**.

Des mineures de 15-16 ans agressent violemment une lycéenne

Lundi 8 janvier 2024, une plainte pour agression est déposée au commissariat du Havre. Le lendemain, une autre pour les mêmes faits est à nouveau déposée. Le procureur dans son communiqué de presse ne précise pas s'il s'agit **de la même victime**.

Mais il indique, « Ces deux dossiers **présentent des similarités**, certains agresseurs étant communs aux deux affaires ».

S'agissant de l'agression du 9 janvier, il précise qu'elle aurait été commise « par **un groupe de mineures âgées de 15 et 16 ans** qui ont violemment agressé, aux alentours de 17h30 au Havre, une jeune femme, elle aussi mineure ».

La victime contrainte de se dénuder

La victime, étudiante du **lycée Lavoisier** a subi des premières violences au sortir de l'établissement avant d'être emmenée dans un endroit plus excentré.



Elle a alors été frappée et contrainte de se dénuder. Ces violences ont été filmées sur les réseaux sociaux

De nombreuses charges retenues dont le Happy Slapping

C'est à 6h30, lundi 15 janvier, que les quatre mineures suspectées d'être les auteures des faits ont été interpellées.

Les chefs d'accusation retenus contre ces dernières sont nombreux :

Vidéos : en ce moment sur Actu

- Violence en réunion,

- menaces de mort avec ordre de remplir une condition,
- captation et diffusion d'images présentant un caractère pornographique en utilisant un réseau de communication électronique,
- diffusion de l'enregistrement d'images relatives à la communication d'une atteinte volontaire à l'intégrité de la personne, autrement appelé « Happy Slapping ».

Les gardes à vue des quatre mineures sont susceptibles d'être prolongées jusqu'au 17 janvier 2024.

Suivez toute l'actualité de vos villes et médias favoris en vous inscrivant à [Mon Actu](#).

Generated with Reader Mode